



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON

Tél. 03 80 43 29 99



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

SITE: asadco.net - MAIL: asadco@free.fr



41^{ème} Rallye Régional des Hautes Côtes – PEA- 08 - 09 Septembre 2018

Coef 2 –

Doublure Historique

Rallyes : MODERNE - VHC – VHRS – LPRS – LTRS - PROMO

REGLEMENT PARTICULIER

ROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 1er juillet 2018
Ouverture des engagements : 02 juillet 2018

Clôture des engagements : 24 août 20178
Parution du road book : 20 août 2018

Samedi 08 septembre

- Vérifications administratives et techniques Pouilly en Auxois de 09 h 00 à 14 h 00.
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs au PC de l'épreuve samedi à 14 h 00.
- Mise en Parc Fermé à l'issue des contrôles au parking Pôle Agricole.
- Départ du 1^{er} concurrent de la 1^{ère} étape à 16 h 15 : PROMO - VHC - MODERNE – VHRS - LPRS – LTRS Parking du Pôle Agricole à Pouilly en Auxois.
- Arrivée du 1^{er} concurrent de la 1^{ère} étape parking Pouilly en Auxois à 19 h 01 (VHC)
- Publication des résultats officiels provisoires de la première étape qui définira l'ordre et les heures de départ de la 2^{ème} étape le dimanche 09 septembre (à 21 h 30 pénalités routières)

Dimanche 09 septembre :

- Départ 1^{er} concurrent 2^{ème} étape à 08 h 30 parking pôle Agricole à Pouilly en Auxois.
- Arrivée à Pouilly en Auxois pour la première voiture à 14 h 27.
- Vérifications finales à l'entrée du Parc Fermé – parking de Pouilly en Auxois
- Publication du résultat final provisoire 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent. Il devient définitif au moins 30' après l'affichage du résultat final.
Tableau d'affichage officiel : parking de Pouilly en Auxois – Pole agricole.
- Remise des prix : parking Pouilly en Auxois à 17 h 00.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dijon Côte d'Or organise les 08 – 09 septembre 2018 en qualité d'organisateur administratif et technique le 41^{ème} rallye régional des Hautes Côtes.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue Bourgogne Franche Comté n° 60 / 410 en date du 25/05/2018.

Président : Daniel SEGUIN.....A.S.A Dijon Côte d'Or

Membres :

GUELAUD Pierre
TRINQUESSE Camille
MOTUS Michel
POLI Jean Paul

GODOT Pierre
DENIS Gérard
GUELAUD Marie France
SOUCELIER Philippe

PETITOT Dominique
DUCRET Gilles
HENRY Joël

Secrétariat du Rallye

Maison des Associations

2 rue des Corroyeurs - bte A2 – 21000 DIJON

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 14h 00 à 18h 00

Téléphone : 03 80 43 29 99 Portable : 06 14 40 11 31 Email : asadco@free.fr

Site : asadco.net

Organisateur technique & administratif

ASA DIJON COTE D'OR

1.1P. OFFICIELS

Collège Moderne & VH

Président : GUINAMARD Hélène
Membre : HIRN Florence
Membre : REBOUL Yves

Direction de Course

Directeur de Course Général	BERTRAND Jacky
Directeur de Course Adjoint	HAMON Christian
Directeur de Course Adjoint	TRINQUESSE Camille
Directeur de Course Adjoint	LAURENT Jean Louis
Directeur Tricolore	BENOIT Hubert
Directeur Sécurité	GUELAUD Pierre
Délégué ES	GUINAMARD Jacques
Délégué ES	PASCAL Fabien
Délégué autorité	GODOT Pierre
Délégué ouvriers	TRINQUESSE Camille
Délégué VHRS	DUCRET Gilles

Directeur Epreuve ES 1

Adjoint LEGALL Jacques

 DELOY Jean Marc

Directeur Epreuve ES 2

Adjoint OLIVAIN Jacky

Adjoint BOUDIAS Denis

Commissaires Techniques

Commissaire Responsable	LALLEMAND André
Commissaire Technique B	REVERCHON Jean Louis
Commissaire Technique B	CHARBONNEAU Marc

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Membre CHARLEUX Josiane

Membre NOMBLLOT Pascal

Membre REVERCHON Martine

Véhicules Damier (balai)

Membre LAGREZE Michel

Classement informatique

BRENNUS Informatique David GUIBLAIN

1.2P.ELIGIBILITE

- * 41^{ème} Rallye Régional des Hautes Côtes compte pour la coupe de France des rallyes 2018 coef 2
- * 9^{ème} Rallye Régional des Hautes Côtes VHC 2018
- * 6^{ème} Rallye Régional des Hautes Côtes VHRS 2018
- * 1^{er} Rallye régional des Hautes Côtes LPRS 2018
- * 1^{er} Rallye régional des Hautes Côtes LTRS 2018

* Challenge L.R.S.A. Bourgogne Franche Comté 2018.

1.3P.VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu :

- Samedi 08 septembre 2018 de 09 h 00 à 14 h 00

Les vérifications complémentaires seront effectuées : Garage AD à Pouilly en Auxois

Taux horaire de la main d'œuvre : 60.00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 41^{ème} rallye régional des Hautes Côtes doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le 24 août 2018.

- avec la publicité facultative des organisateurs : **360 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **720 €**

Il sera consenti une remise de 40 € aux équipages 100% ASA Dijon Côte d'Or.

Il sera consenti une remise de 20 € aux équipages 50% ASA Dijon Côte d'Or.

Les chèques seront déposés en banque le lundi 10 septembre.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Un justificatif est demandé par courrier ou courriel.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours après la date de clôture
- 50% pour les demandes reçues ensuite ; jusqu'au 08 septembre – fin des vérifications.

3.3P. Ordre de Départ : PROMO - VHC – MODERNE- VHRS – LPRS - LTRS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P.Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0 - 00 - 000 en configuration course.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
- Pour tous les rallyes chaque voiture devra être **équipé à l'avant d'un support d'une surface au moins égal à la plaque d'immatriculation (520x110)** permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

« A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement ».

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire : **Panneau de portière + plaque d'immatriculation avant 520 x 110**
la publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier :
Bandeaux de pare prise 25 x 10

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P.DESCRPTION

Le Rallye de Régional des Hautes Côtes représente un parcours de : 192.08 km

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de : 40.500 km

Les épreuves spéciales sont :

- Painblanc – Ste Sabine 5.7 km x 3
- Veilly - Culêtre 7.8 km x 3

6.2P.RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Vendredi 07 septembre 2018 de 08 h 00 à 20 h 00

Samedi 08 septembre 2018 de 07 h 00 à 12 h 00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P.Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange
- Chef de poste : Chasuble orange barrée « chef de poste »
- Chargé des relations avec les concurrents : rouge « relation concurrents ».

7.5.17P : Sécurité des Concurrents

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

TOUTES LES CLASSES SONT RECOMPENSEES

CLASSEMENT	1 ^{ER}	2 ^{EME}	3 ^{EME}	4 ^{EME}	5 ^{EME}	6 ^{EME}				
SCRATCH	500 € 1 COUPE	400 € 1 COUPE	300 € 1 COUPE							
GROUPE	1^{ER} 300 €	2^{EME} 200 €	3^{EME} 100 €							
CLASSE	360 €	300 €	250 €	150 €	80 €	40 €				
FEMININES	1 COUPE 3 PARTANTS	1 COUPE 6 PARTANTS	1 COUPE 9 PARTANTS	1 COUPE 13 PARTANTS	1 COUPE 17 PARTANTS	1 COUPE 20 PARTANTS				
GROUPE										
CLASSE						- 5 PARTANTS 50% + 1 COUPE				
FEMININES						- 3 PARTANTS 50% + 1 COUPE				

*La remise des prix se déroulera
Dimanche 09 septembre 2018 à 17 h 00*